

DEPARTEMENT Ardèche ARRONDISSEMENT Largentière CANTON Berg-Helvie	Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER
	PROCES VERBAL - COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 29 août 2024
	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER étant assemblé en session Ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M Driss NAJI, Maire.
Présents : NAJI Driss, ARSAC Joël, BOYER Didier, COMBAZ Sabine, BÈQUE Christiane, CHENIVESSE Michel, DORTHE Michel, CROZIER Joël, GERBERON Olivier (arrivé à l'ordre du jour 2), MOREL Julie Excusés : GASCHET Patrick, LE DORÉ Bertrand (procuration à Julie MOREL), GAILLARD Jean-Pierre, Absents : BIDORET Léa, MAGNIN Mélanie,	
Secrétaire de séance :	Christiane BÈQUE
Mode de scrutin :	Ordinaire

1°) Validation du procès-verbal du 29 juillet 2024

Le Maire indique que le Procès-verbal a été envoyé par mail comme convenu. Le Maire demande s'il y a des remarques. Pas de remarque. Décision : Validation à l'unanimité.

2°) Point sur les différents dossiers en cours

Arrivée d'Olivier GERBERON

Un courrier du SYMPAN est arrivé en mairie. Il explique la mise en place des zones d'accélération de développement durable (énergies renouvelables). Le Conseil devra déterminer des zones qui devront être transmises en parallèle. Un schéma est à l'étude au niveau de la CDC Berg et Coiron. Un rendu est prévu fin septembre-mi-octobre.

L'acquisition des terrains appartenant à Jean-Luc Raoux, Route de la Calade a été faite chez le Notaire début août.

La cession du terrain de la Gare à M. et Mme GHOUAR a aussi été signée chez le Notaire.

Concernant la cession d'un ancien chemin à Mrs PRIMICERIO et GERBERON, le Notaire doit se renseigner s'il y a obligation de faire une enquête publique.

Une rencontre a eu lieu avec l'association Tungstène Théâtre : il n'y aura pas de programmation sur 2024 mais en mai 2025 en extérieur.

Un mail du Comité des jeunes est arrivé en Mairie, suite à la manifestation du 10/08/2024. Le Maire explique que la commune a prêté la cave mais que l'association organisatrice a utilisé du matériel sans autorisation, ce qui a posé problème aux Jeunes. Le Maire a eu un entretien avec les Co-Présidents, une réponse a été préparée, elle devra être validée par les Adjoints et le responsable de la commission « associations » avant envoi.

Le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu sur le terrain avec l'entreprise VOLFEU pour faire un point sur le projet d'extension du système de vidéoprotection. Le Maire demande d'inscrire la question à l'ordre du jour. Décision : Accord à l'unanimité.

3°) Extension du système de vidéoprotection. Demande de subvention.

Le Maire rappelle que la commune a commencé la mise en place d'un système de vidéoprotection (surveillance) des bâtiments et biens publics sur la commune, en 2018. A la date d'aujourd'hui il est nécessaire d'étendre la vidéoprotection sur d'autres quartiers de la commune et optimiser celles déjà en place (afin de pouvoir lire les plaques d'immatriculation). Cela avait été discuté lors d'un précédent Conseil Municipal. Une rencontre sur le terrain a eu lieu avec l'entreprise VOLFEU. Le Maire présente la proposition d'extension étudiée par l'entreprise VOLFEU, qui avait déjà réalisé les premiers travaux : Intersection Doucet/Route de Privas, Intersection Argence/Malavas, Services techniques Le Crouzet, Route du Village/Place du château, Route de la Calade/Rue des Abeilles/Impasse du Puits, Caméra dédiée à la lecture des plaques Les Plagnes, Caméra dédiée à la lecture des plaques Route de la gare,

Caméra dédiée à la lecture des plaques Route de Privas/Doucet. Le montant de travaux de cette extension s'élève à 57 200 € HT.

Après discussion, le Maire propose de valider le devis de l'entreprise VOLFEU pour les travaux présentés et demande l'autorisation de déposer des dossiers de subventions auprès de différents organismes/partenaires. Décision : Accord à l'unanimité.

4°) Cantine scolaire : choix du prestataire

Le Maire rappelle que la conception et la livraison des repas étaient assurés jusqu'à maintenant par le Bistrot de St Jean. Comme indiqué lors de précédents conseils, le Maire indique que Madame LELOUP et Monsieur HACHON, gérants de l'auberge communale ont fait une proposition pour assurer la prestation « repas pour la cantine scolaire » pour l'année scolaire 2024-2025. Le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu avec la SAS LELOUP/HACHON et leur cuisinier et qu'il a eu les services sanitaires afin de s'assurer que toutes les démarches étaient en règle pour assurer la confection et la livraison des repas de la cantine scolaire en liaison chaude-froide.

Après discussion, le Maire propose de retenir la SAS LELOUP/HACHON pour le service « Repas Livrés Cuisinés Restauration Scolaire Publique », année scolaire 2024/2025. Il fait lecture de la proposition d'organisation suivante :

- Menus confectionnés en fonction des saisons, en respectant l'équilibre nutritionnel quotidien : entrée, plat chaud, fromage, dessert ou yaourt, pain ;
- Repas tenant compte d'éventuels régimes spéciaux ;
- Repas préparés chaque matin ;
- Livraison dans les bonnes conditions de températures (chaud et froid) entre 11h30 et 12h00 ;
- Réajustement des repas jusqu'à 8h45 ;
- Tarif par repas 3.80 € TTC
- Assurer la fabrication et la livraison des repas tous les jours de la période scolaire.

Décision : accord à l'unanimité.

5°) Ecole : point sur la rentrée scolaire 2024-2025

La commission scolaire s'est réunie le 28 août. Une réunion aura lieu le 30 août avec les agents et la Directrice.

Le Maire indique que le contrat de Virginie se termine le 10 septembre, elle sera remplacée par Manon BOYER.

Elle souhaite se reconvertir au niveau professionnel. Elle est titulaire du CAP Petite enfance, BAFA, Bac services à la personne.

Manon BOYER ne peut pas bénéficier d'un contrat aidé. Un contrat de 26 heures hebdomadaires lui a été proposé jusqu'au 31 décembre pour accroissement temporaire d'activité ; ses missions seront sur l'école et l'entretien des bâtiments communaux.

Le Maire rappelle que Stéphanie BOUCHIER, agent titulaire, est en disponibilité jusqu'au 31 Août 2025, mais elle peut demander à réintégrer son poste à tout moment. Il est donc difficile de s'engager sur du long terme.

Le Maire présente les missions des différents agents de l'école et sur les changements d'organisation avec l'équipe enseignante (volets, portes, tableaux...) car le nouvel agent ne pourra intervenir après l'école (comme précédemment) ayant un autre engagement professionnel.

Sabine COMBAZ :

- indique que des activités pourraient être mises en place à partir d'octobre, mais il est nécessaire d'étudier un budget ;
- précise qu'une réunion de rentrée est à prévoir afin de présenter les agents de l'école, rappeler les différentes organisations et règlements mis en place au niveau des services périscolaires. Cela pourrait être fait à la nouvelle cantine afin de permettre aux familles de découvrir ce nouveau lieu.
- présente les résultats du questionnaire sur les services périscolaires transmis à tous les parents.

6°) Convention d'assistance technique aux collectivités spécifique « Aménagement et requalification du centre du village » : Délibération à prendre

Le Maire rappelle le projet d'aménagement du cœur du village et de requalification de l'entrée du village, qui vise à revitaliser et à mettre en valeur cet espace central, en le rendant plus attractif et convivial pour les habitants et les visiteurs ; création d'un cheminement piéton vers les circuits de

randomnée, prolongation du cheminement piéton vers de cimetière en partant de la RD802, création d'une esplanade Impasse la Croix du Ranc et Route de la Calade.

L'objectif est de confier au SDEA, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre de l'opération selon les phases définies par la loi sur la Maitrise d'Ouvrage Publique, soit l'établissement des études (études préliminaires, AVP, PRO), la passation des contrats de travaux (ACT), la direction de l'exécution des contrats de travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (EXE, VISA, DET) et enfin l'assistance aux opérations de réception des travaux afférents à l'opération (AOR).

Le coût de cette opération (travaux) à charge de la commune est estimé à 215 000.00 € HT.

Le Maire explique que le SDEA a proposé pour cette mission une rémunération forfaitaire, sur la base du budget prévisionnel précité, de 16 816.43 € HT soit 20 179.72 € TTC.

Après discussion, il propose de signer la convention telle que présentée. Décision Accord à l'unanimité

7°) Modification du Régime Indemnitaire (RIFSEEP) : délibération à prendre

Le Maire rappelle la délibération n°18-D054 du 26/11/2018 mettant en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel à compter du 1^{er} décembre 2018. Il indique qu'il y a possibilité de le réexaminer selon la réglementation en vigueur. Il propose donc d'augmenter les montants en mettant le maximum autorisé par la réglementation, et d'intégrer les éventuelles avancées de carrières de deux agents. Les modifications concerneraient les deux éléments constitutifs du RIFSEEP (IFSE et CIA). Le Maire précise que cette proposition doit être transmise pour avis au CST (Comité Social Territorial) avant validation définitive du Conseil Municipal. Après discussion, le Maire propose de valider ce projet d'orientation tel que présenté. Décision : Accord à l'unanimité.

8°) Divers

Olivier GERBERON fait un point sur les travaux de voirie en cours. Il précise que les « nids de poule » devraient être faits par les agents communaux.

Julie MOREL indique qu'il faudrait interdire le stationnement après le pont de la Claduègne en allant aux Rochers car il n'est pas possible de se croiser ni de se mettre sur le côté.

Michel DORTHE indique que la commission associations devrait se réunir le 16 septembre à 19h00.

L'association MIRABEL'ANIM utilisera le boulodrome aux mêmes conditions que l'année précédente.

Le parc du château a été nettoyé par l'entreprise de Feuilles en aiguilles.

Michel CHENIVESSE présente les prochaines manifestations : Le Fouillis, la Foire aux livres, Repair'Café.

Des habitants de la Place de l'Eglise souhaitent avoir la liste des différentes manifestations afin de pouvoir s'organiser.

La séance est levée à 21h00.

Fait à Saint Jean le Centenier, le 06 septembre 2024.

Driss NAJI,
Maire de Saint Jean le Centenier.